



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS

Les élections professionnelles 2022 qui auront lieu la première semaine de décembre revêtent une importance considérable pour les personnels, quels que soient leurs secteurs d'activité et affectations.

En effet, **il s'agit de faire élire**, dans les CAP, les délégué·es du personnel que vous pourrez saisir en cas de décisions individuelles défavorables vous concernant, prises par les directions ou échelons hiérarchiques.

Ces possibilités de recours individuels restent indispensables à la défense des personnels.

Votre participation aux différents scrutins est donc décisive pour choisir et donner de la force à vos représentant·es du personnel.

Indépendance, opiniâtreté, expertise des situations professionnelles et des conditions de travail, projet syndical cohérent :

Faites le choix des candidat·es du SNASUB-FSU pour être représenté·e et défendu·e efficacement !

Faites le choix de délégué·es du personnel indispensables à votre représentation et défense individuelle !

Le SNASUB-FSU est le syndicat de la FSU qui syndique les collègues de la **filière Bibliothèques**. Les collègues des catégories A, B et C lui renouvellent leur confiance à chaque élection professionnelle car le SNASUB-FSU défend **avec acharnement et efficacité vos salaires, vos métiers, vos conditions de travail** dans toutes les instances où il vous représente (CAPN, CSA, CPE, CCP). Voter pour le SNASUB-FSU et la FSU, sa fédération, c'est agir pour les services publics, c'est faire entendre sa voix.

LE RÔLE DE LA CAPN

Malgré la loi de transformation de la fonction publique (LTFP), **la CAPN conserve un rôle de défense des droits des collègues**. Elle reste l'instance pour se défendre d'une évaluation professionnelle injuste, d'un refus de temps partiel, de titularisation, de congé formation ou en cas de procédure disciplinaire, etc. Vos élu·es siègent aussi lors des comités médicaux (reconnaissance d'accidents de service, d'une maladie professionnelle). Les élu·es du SNASUB-FSU défendent en toute indépendance l'égalité de traitement contre l'arbitraire pour garantir les intérêts de toutes et tous.

UNE FILIÈRE EN DANGER

Dans les Services communs de la documentation, des collègues de la filière ITRF sont recrutés sur des postes relevant de notre filière.

Dans les bibliothèques de la Culture, des missions de médiation auparavant dévolues à notre filière sont confiées à des corps relevant du MCC.

Le SNASUB-FSU rappelle que les métiers de la filière Bibliothèques répondent à des spécificités patrimoniales, de lecture publique et de services spécifiques pour les usagers de l'enseignement supérieur.

LES ÉLU·ES DU SNASUB-FSU : L'EXPÉRIENCE !

Fort·es de leur formation syndicale solide, de leur compréhension critique, de leur cohérence revendicative et de leur détermination à ne jamais se résigner aux limites arbitrairement imposées, **les représentant·es du SNASUB-FSU sont les plus efficaces pour vous défendre en portant haut la dignité des métiers et des personnels.**

**Pour gagner toutes et tous ensemble,
VOTEZ SNASUB-FSU !**

Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec le SNASUB-FSU





SNASUB-FSU



Pas de culture pour tous·tes sans nous !

Pas de réussite étudiante et pas de recherche sans nous !

LA PAROLE AUX ACTEURS

ÉLUE À LA CAPN

elle témoigne



REFUS DE TITULARISATION

Pour les refus de titularisation, il y a un élément récurrent : l'isolement. Très clairement, les dossiers que nous défendons auraient pris une autre tournure avec un accompagnement syndical dès les premières remarques de l'encadrement. Les collègues taisent souvent leurs difficultés. Pourtant c'est en amont qu'il faut agir contre le « rêve du parfait magasinier » : un agent peut avoir un arrêt de travail, des retards dus à des mouvements sociaux dans les transports ou un aménagement de poste sans être stigmatisé dans son équipe.

Dans certains cas, des collègues syndiqués nous alertent car l'agent leur a demandé de l'aide après le pré-rapport de stage. Il ne faut pas sous-estimer la fragilité professionnelle que représente la période de stage. Notre travail syndical en CAPN permet de remettre les choses à leur place et d'éviter des licenciements abusifs

Estelle BRONIARCZYK

Bibliothèque nationale de France

ÉLU À LA CAPN

il témoigne



COMMISSION DISCIPLINAIRE

L'intérêt, c'est que le dossier sorte de l'établissement et échappe ainsi à la pression hiérarchique. Le pire cas de figure : l'agent qui ne nous contacte pas et ne répond pas aux mails que nous lui envoyons pour lui apporter notre aide. Pour préparer une commission disciplinaire, nous consultons son dossier, constitué à charge et à décharge par l'administration. L'agent n'est pas forcément l'ennemi public n°1.

Échanger avec lui permet de lui donner des conseils : demander des témoignages écrits de collègues en sa faveur, trouver un angle de défense par rapport à ce qui lui est reproché. Pour que le jour J la situation soit la moins destabilisante possible, il est important d'être accompagné par un représentant syndical du SNASUB-FSU d'une autre CAP, d'une section locale ou académique qui pourra prendre la parole si l'agent est trop éprouvé.

Hocine AMRICHE

Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne



Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec le SNASUB-FSU



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC



#FSU pour GAGNER